

LISTE INFORMATIVE SUR LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS INSCRITS OU NON INSCRITS SUR LA LISTE LAMAL DU CANTON DE VAUD

établie à partir:

- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 29 juin 2011 édictant la liste vaudoise 2012 des établissements hospitaliers admis à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (LAMal) (AListeLAMal ; RSV 832.11.1)
- du rapport de planification adopté le 29 juin 2011 par le Conseil d'Etat intitulé "Planification hospitalière vaudoise 2012"
- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 février 2013 modifiant l'arrêté du 29 juin 2011 édictant la liste vaudoise 2012 des établissements hospitaliers admis à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (LAMal)
- des mandats de prestations conclus entre le département en charge de la santé et les établissements hospitaliers inscrits sur la liste LAMal

Nota bene:

- La présente liste est établie dans un but informatif et n'a pas de valeur juridique. Seuls les documents originaux font foi.
- Tout établissement inscrit sur la liste LAMal bénéficie de la reconnaissance d'intérêt public pour les missions qui lui sont reconnues.
- Les établissements non inscrits sur la liste LAMal vaudoise doivent être au bénéfice d'une convention avec les assureurs maladie pour pouvoir facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins.
- Les conventions avec les assureurs se rapportent à la partie non inscrite sur la liste LAMal des missions médicales des établissements
- Tous les établissements figurant sur la présente liste informative bénéficient d'une autorisation d'exploiter.

Nom de l'établissement	Localité / canton	Missions générales			Inscrit sur la liste LAMal pour l'intégralité des missions médicales de l'établissement		Commentaires sur les missions médicales + pour les établissements inscrits pour une part de leurs missions hospitalières, un bref descriptif du quota fixé* par le mandat (voire le contrat) passé avec l'Etat (seul ce document fait foi)	Conventionné (en principe)
		soins aigus (A)	soins de réadaptation (B)	soins psychiatriques (A+B)	Inscrit sur la liste LAMal pour une part des missions médicales de l'établissement			

1. Etablissements vaudois avec participation financière de l'Etat, inscrits sur la liste LAMal vaudoise pour l'intégralité de leurs missions médicales

Groupe CHUV - CHUV - Hôpital ophtalmique	Lausanne / Epalinges/ Prilly / Yverdon / Prangins Lausanne							
EHC Ensemble hospitalier de la Côte	Morges / Aubonne / Gilly							
GHOL Groupement hospitalier de l'ouest lémanique	Nyon / Rolle							
eHnv Etablissements hospitaliers du nord vaudois	Yverdon / St-Loup / Orbe / Chamblon / Le Sentier							
HRC Hôpital Riviera Chablais	Montreux / Vevey / Mottex / Aigle / Monthey							
HIB Hôpital intercantonal de la Broye	Payerne / Estavayer							
Hôpital du Pays-d'Enhaut	Château d'Oex							
CSSC	Ste-Croix							
Lavaux	Cully							
Miremont	Leysin							
Rive-Neuve	Blonay							
Lavigny	Lavigny / Lausanne							
Fondation de Nant	Corsier-sur-Vevey							

2. Etablissements vaudois avec participation financière de l'Etat, inscrits sur la liste LAMal vaudoise pour une part de leurs missions médicales

Clinique La Source	Lausanne					Chirurgie robotique (urologie, gynécologie, chirurgie viscérale, ORL) + urgences (médecine et chirurgie) dans le cadre des quotas fixés* par le mandat de prestations	
Hirslanden: clinique Bois-Cerf	Lausanne					Dans le cadre des quotas fixés* par le mandat de prestations: <u>Hospitalisations suite à une urgence:</u> Spécialités programmées ci-dessous + traumatologie + gynécologie <u>Hospitalisations programmées:</u> Médecine interne yc cardiologie, oncologie et néphrologie; Chirurgie générale yc urologie + chirurgies thoracique, cardiaque et vasculaire + neurochirurgie extracrânienne + orthopédie yc chirurgie de la main + gynécologie + obstétrique	
Hirslanden: clinique Cécil	Lausanne					Réadaptation cardiovasculaire et générale (orthopédie et médecine interne) dans le cadre des quotas fixés* par le mandat de prestation	
Clinique La Lignière	Gland					Soins aigus de psychiatrie dans le cadre du quota fixé* par le mandat de prestations	
Clinique La Métairie	Nyon					Chirurgie orthopédique dans le cadre des quotas fixés* par le mandat de prestations	
Clinique CIC Riviera SA	Clarens-Montreux						

* pour la disponibilité en places d'hospitalisation en rapport avec le quota fixé, prière de s'adresser directement à l'établissement concerné.

3. Etablissements non vaudois avec participation financière de l'Etat, inscrits sur la liste LAMal vaudoise

Hôpital cantonal de Fribourg	Fribourg / FR					Soins aigus pour les résidents de la Broye vaudoise	
Clinique Romande de Réadaptation	Sion / VS					Réadaptation spécialisée, réadaptation et réinsertion professionnelle	
Hôpital du Valais - site de Sion	Sion / VS					Cardiologie interventionnelle	
Hôpitaux fournissant des prestations médicales hautement spécialisées	tout canton					Prestations reconnues et attribuées par la CDS en ce domaine	

4. Etablissements vaudois, sans participation financière de l'Etat et non inscrits sur la liste LAMal vaudoise

Clinique Montchoisi	Lausanne						
Clinique La Longeraie	Lausanne						
Clinique Bois-Bougny	Nyon						
Clinique Genolier, site de Genolier	Genolier						
Clinique Genolier, site de Valmont	Valmont						
Clinique La Prairie	Clarens						
Clinique Bon-port Biotonus	Territet-Veytaux						
Clinique MV SANTE Beaumont SA	Lausanne						

Le mandat LAMal a été accordé jusqu'à fin 2013 et n'a pas été renouvelé pour 2014

5. Etablissement vaudois ne fournissant, en principe, pas de prestations hospitalières LAMal

Laclinic	Territet-Veytaux						
----------	------------------	--	--	--	--	--	--